SVBA
Syndicat Vingeanne Bèze Albane

OFFRE DE STAGE

Approfondissement des connaissances et émergence de projets de préservation et de restauration des milieux humides sur les bassins versants de la Vingeanne et de la Bèze

Contexte :

Le Syndicat Vingeanne Bèze Albane (SVBA) est compétent en matière de gestion des milieux aquatiques sur les bassins versants de la Vingeanne et de la Bèze.

Le SVBA a fait réaliser un Plan de Gestion Stratégique des Milieux Humides (PGSMH) à l'échelle des bassins versants de la Vingeanne et de la Bèze. Cette étude a permis de compiler les données existantes, de cartographier les milieux humides avérés et potentiels, de hiérarchiser les enjeux, de définir des fiches actions et de proposer des orientations de préservation et de restauration.

Le plan identifie également des actions prioritaires, des maîtres d'ouvrage pressentis et des estimations financières. Toutefois, la mise en œuvre de certaines actions nécessite de préciser les conditions locales de réalisation : état actuel des milieux concernés, contraintes foncières, possibilités d'intervention, besoins éventuels d'études complémentaires et modalités de mobilisation des acteurs.

Sur la partie haut-marnaise du bassin de la Vingeanne, où les inventaires étaient jusqu'alors peu nombreux, voire inexistants, l'étude a permis de prélocaliser les milieux humides potentiels par analyse SIG et croisement de données géographiques. Cette cartographie constitue une première base de connaissance, qui doit être complétée par des investigations de terrain.

Sur les secteurs de Bourgogne-Franche-Comté, des inventaires de milieux humides existent déjà, mais certains diagnostics datent de plusieurs années. Leur actualité et leur niveau de précision doivent être vérifiés pour les sites qui présentent un intérêt particulier.

Le stage vise à accompagner le passage du PGSMH à mise en œuvre concrète d'actions, sans reprendre les travaux de cartographie, de hiérarchisation et de programmation déjà réalisés. Il portera sur un échantillon ciblé de sites, sélectionnés avec le SVBA en fonction de leur intérêt, de leur faisabilité et du temps disponible.

Une attention particulière sera portée aux milieux humides situés sur des parcelles communales, sans exclure les sites privés présentant un intérêt écologique ou hydrologique important.

Objectifs du stage :

- Préparer la mise en œuvre d'un ensemble ciblé d'actions déjà identifiées dans le PGSMH ;
- Évaluer les conditions de faisabilité des actions retenues ;
- Préciser les contraintes foncières, techniques et environnementales pouvant conditionner les interventions ;

- Faire émerger des projets concrets en privilégiant, lorsque c'est possible et pertinent, les sites situés sur des parcelles communales ;
- Fournir au SVBA des éléments d'aide à la décision et une feuille de route pour engager les démarches nécessaires après le stage.

Missions principales :

1. Exploiter le PGSMH : sélection et préparation des actions à examiner

À partir de la programmation existante du PGSMH, le stagiaire travaillera sur une sélection d'actions dont la mise en œuvre paraît envisageable à court ou moyen terme.

Il s'agira de :

- Repérer les actions déjà programmées qui nécessitent des vérifications complémentaires avant leur mise en œuvre.
- Identifier les informations déjà disponibles dans le rapport, les fiches actions, les atlas cartographiques et les études antérieures.
- Déterminer les informations réellement manquantes pour chaque action retenue.
- Croiser les secteurs concernés avec les données cadastrales disponibles afin de repérer les parcelles communales et de mieux appréhender les possibilités d'intervention.
- Préparer un programme de visites de terrain adapté aux enjeux et au temps disponible.

Cette étape ne consistera pas à établir une nouvelle hiérarchisation des milieux humides, mais à préciser les conditions de mise en œuvre des priorités déjà définies.

2. Vérification ciblée des sites et des conditions d'intervention

Le stagiaire réalisera des visites sur les sites associés aux actions retenues, afin de confronter les informations du PGSMH à la situation observée sur le terrain et de mieux apprécier leur fonctionnement écologique et hydrologique.

Les vérifications pourront notamment porter sur :

- Pour les milieux humides potentiels, vérification du caractère humide (sondages pédologiques et caractérisation de la végétation) ;
- L'état actuel du milieu humide et les éventuelles évolutions constatées depuis les études disponibles ;
- La présence de pressions ou de dégradations susceptibles de justifier une intervention (drainage, fossés, remblais, modification des écoulements, fermeture du milieu, etc.) ;
- La cohérence entre les problèmes observés et les actions préconisées dans le PGSMH ;
- Les conditions d'accès et les contraintes apparentes de réalisation ;
- Les modalités d'alimentation en eau, les connexions éventuelles avec les cours d'eau et les milieux environnants, ainsi que les fonctions susceptibles d'être préservées ou restaurées ;
- La nécessité éventuelle d'investigations complémentaires avant de définir précisément les travaux.

Une attention particulière sera portée aux sites pour lesquels les données sont insuffisantes ou anciennes et aux secteurs où la réalisation d'une action nécessite de confirmer la présence

ou la délimitation d'un milieu humide. Ces observations ne constitueront pas des inventaires naturalistes exhaustifs ni une délimitation réglementaire des zones humides.

Les visites ne se substitueront pas aux études réglementaires ou techniques approfondies qui pourraient être nécessaires pour certains projets.

3. Analyse foncière et échanges avec les acteurs locaux

Pour les actions présentant un potentiel de mise en œuvre, le stagiaire précisera les conditions foncières et partenariales.

Les missions comprendront :

- La vérification du statut foncier des parcelles concernées, à partir des données disponibles : identification des propriétaires et, lorsque c'est pertinent, des exploitants ou gestionnaires concernés ;
- Le repérage des possibilités d'intervention sur des terrains communaux, en lien avec les enjeux identifiés et la faisabilité des actions ;
- La préparation et la participation à des échanges avec les communes, propriétaires ou partenaires techniques, en lien avec le technicien de rivière et en fonction des possibilités et des priorités retenues ;
- Le recensement des accords, démarches ou autorisations qui seraient nécessaires pour poursuivre les projets.

L'objectif sera de mieux apprécier les possibilités de mobilisation des acteurs, sans considérer que la propriété communale soit l'unique critère permettant de déterminer la priorité d'un site.

4. Préparation de projets opérationnels

À partir des résultats des visites et des échanges, le stagiaire préparera des fiches de synthèse pour les actions présentant un potentiel réel de mise en œuvre.

Chaque fiche précisera, selon les informations disponibles :

- Le site concerné, sa localisation et les parcelles associées ;
- L'action correspondante dans le PGSMH et les objectifs poursuivis ;
- Les informations existantes et les constats réalisés sur le terrain ;
- Les travaux ou mesures de gestion envisageables, conformément aux orientations du plan ;
- Les contraintes foncières, techniques, environnementales ou réglementaires identifiées ;
- Les études complémentaires éventuellement nécessaires ;
- Les acteurs à associer et les démarches préalables à engager ;
- Un ordre de grandeur financier, en s'appuyant sur les estimations du PGSMH et en précisant les besoins éventuels de chiffrage complémentaire ;
- Le niveau de maturité du projet (site à approfondir, études complémentaires nécessaires, projet pouvant entrer en phase de conception ou potentiellement réalisable à court terme) et les étapes suivantes permettant de le poursuivre.

Ces fiches permettront de compléter les informations utiles à la décision et à la préparation effective des opérations.

5. Consolidation des outils de suivi de la mise en œuvre

Les informations produites seront intégrées aux outils existants du syndicat, dans la mesure où leur format le permet.

Le stagiaire pourra notamment :

- Compléter les données géographiques relatives aux actions examinées.
- Constituer un tableau de suivi précisant, pour chaque action, son niveau d'avancement, les informations manquantes, les contraintes identifiées et les prochaines étapes.
- Distinguer les actions pouvant être poursuivies à court terme de celles nécessitant des études, des accords fonciers ou des moyens supplémentaires.
- Proposer une méthode simple d'actualisation de ces informations par le SVBA.

Il ne s'agira pas de créer un nouvel outil complexe, mais de faciliter le suivi et la reprise du travail par le syndicat après le stage.

Livrables attendus :

À l'issue du stage, le stagiaire remettra :

- Une synthèse des actions du PGSMH examinées et des vérifications réalisées.
- Des fiches de visite et de constat pour les sites étudiés.
- Des fiches de préparation opérationnelle pour les actions présentant un potentiel de mise en œuvre.
- Un tableau de suivi des actions précisant leur état d'avancement, les éventuels blocages et les suites à donner.
- Des données cartographiques et foncières complémentaires, intégrées aux outils existants du SVBA.
- Une synthèse finale proposant les suites à engager par le syndicat, en distinguant les opérations pouvant avancer rapidement de celles nécessitant des études ou démarches préalables.

Le nombre de sites et d'actions examinés sera défini au début du stage avec le SVBA, en fonction de leur répartition géographique, de leur complexité et du temps nécessaire aux visites et aux échanges avec les acteurs. Le stage portera sur un nombre ciblé de sites afin de privilégier la qualité des analyses et la préparation de suites opérationnelles.

Profil recherché :

Étudiant(e) en Master dans le domaine de l'écologie, de la gestion des milieux naturels, des milieux aquatiques et humides, de l'hydrologie ou de l'environnement.

Compétences et qualités attendues :

- Bonnes connaissances en écologie, ainsi qu'en fonctionnement des milieux humides et leur identification ;

- Capacités à réaliser des observations de terrain et à exploiter des données environnementales ;
- Maîtrise des outils informatiques et cartographiques (QGIS) ;
- Capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction ;
- Intérêt pour la conduite de projets de restauration écologique et les échanges avec les collectivités et les acteurs locaux ;
- Autonomie, rigueur et sens pratique ;
- Intérêt pour le travail de terrain et les échanges avec les acteurs locaux ;
- Permis B indispensable (véhicule de service et/ou dédommagement des frais kilométriques en fonction de la disponibilité du véhicule).

Localisation et durée du stage :

Le stage se déroulera au siège du syndicat à Bézouotte (Côte-d'Or). Des déplacements sont à prévoir sur le périmètre d'intervention du syndicat (bassins de la Bèze et de la Vingeanne).

La durée du stage est de 6 mois, à raison de 35h par semaine.

Conditions :

Gratification de stage selon la réglementation en vigueur et remboursement des frais de déplacement engagés dans le cadre des missions.

Lorsque le véhicule de service est disponible, le stagiaire pourra l'utiliser pour ses déplacements. Dans le cas contraire, il pourra utiliser son véhicule personnel. Les frais kilométriques engagés lui seront alors remboursés conformément à la délibération du syndicat en vigueur.

Encadrement :

Le stagiaire sera encadré par le technicien de rivière du SVBA, qui assurera le suivi technique des missions, l'accompagnement des investigations de terrain et la validation des travaux réalisés. Le programme de travail sera défini conjointement au démarrage du stage, puis ajusté en fonction de l'avancement des missions et des priorités du syndicat.

Des points réguliers permettront de partager l'avancement du stage et de valider les différentes étapes.

Le stagiaire pourra également être amené à échanger avec les élus du SVBA, notamment le Président et les Vice-Présidents, afin de partager l'avancement du stage, de discuter des actions étudiées et de présenter les résultats et propositions formulées.

Renseignements complémentaires :

Romain TOURNIER, Technicien de rivière : syndicatvba@gmail.com – 07.49.73.81.53. – www.syndicatvba.fr

Candidatures :

Merci d'adresser votre candidature par mail (syndicatvba@gmail.com), au nom du Président du SVBA (Monsieur David RICHARD), avant le 29 janvier 2027 avec une lettre de motivation précisant vos dates de stage et un CV.